

Fiche d'adhésion 2023 à GenOvis :

1- Identification de l'élevage

- Inscrivez vos coordonnées dans l'espace prévu à cette fin.
- Les lettres de troupeau sont obligatoires pour les éleveurs d'animaux pur-sang désirant participer au programme GenOvis.** Si vous n'avez pas de lettres de troupeau, contactez la **Société canadienne d'enregistrement des animaux au 1-877-833-7110, poste 314** pour le service en français.
- Si vous êtes un vendeur d'animaux reproducteurs, veuillez l'indiquer à l'endroit prévu sur le formulaire. Pour ceux qui vendent des hybrides, veuillez indiquer le croisement de vos animaux. Cette information sera inscrite sur la liste des participants au programme GenOvis disponible sur notre site Internet afin d'aider les acheteurs de sujets reproducteurs évalués dans leur recherche.

2- Informations sur la régie de traite

- Cochez le système de régie de traite utilisé parmi les 3 choix proposés.
- Inscrivez le nombre de traites effectuées par jour.
- Inscrivez le système de balance utilisé lors des contrôles.
- Inscrivez l'heure de début et de fin des traites AM et PM.
- Cochez si oui ou non vous effectuez des analyses de composantes lors des contrôles laitiers.

3- Service d'envoi postal des rapports :

- En choisissant « Oui », tous les rapports GenOvis vous seront expédiés par la poste, sur demande. **Des frais annuels de 37,00 \$ (plus taxes) seront chargés aux participants qui désirent recevoir leurs rapports par la poste.**

À noter que la réception par la poste occasionne un délai minimal d'une semaine.

4- En adhérant au programme vous vous engagez à :

Veuillez lire attentivement chacun des points de cette section, car vous vous engagez à les respecter en adhérant au programme GenOvis. Toutes personnes ne respectant pas ces conditions risquent l'exclusion au programme pour une période déterminée en fonction de la nature de l'infraction.

5- Modalité de paiement de la contribution au développement génétique :

Un paiement unique de **186,00\$ + taxes = 213,85 \$** payable, soit par chèque, AccèsD, virement Interac ou carte de crédit. Veuillez cocher le type de paiement sélectionné.

6- Frais additionnels pour l'utilisation du service de saisie de données du CEPOQ :

Des frais de saisie sont applicables pour les données d'agneaux transmises en format non électronique, soit les fichiers en version imprimable, comme les formats PDF et JPG, envoyés par courriel, ainsi que les documents papier envoyés par la poste et par télécopieur. **Ces frais ne sont pas inclus dans la contribution annuelle.**

Tarification applicable :

- ❑ Données « courantes » : 1,35 \$ par agnelage saisi (brebis et sa progéniture) jusqu'à concurrence de 625 \$/année civile.
- ❑ Données historiques : 1,35 \$ par agnelage saisi (brebis et sa progéniture) jusqu'à concurrence de 625 \$/année civile.
- ❑ Les données sont considérées comme « courantes » jusqu'à 8 mois suivants la date de la pesée 50 jours, après quoi elles sont considérées comme étant historiques, donc assujetties à un autre plafond de 625 \$ par année civile.
- ❑ **Des frais supplémentaires de 30,00\$ par page d'agneaux à saisir (20 agneaux)** seront facturés lorsque les ID des parents ne seront pas complets sur les fiches de saisie. Les numéros ATQ doivent comporter les 9 chiffres et les tatouages doivent inclure les lettres d'éleveur, le numéro de régie et la lettre d'année.